



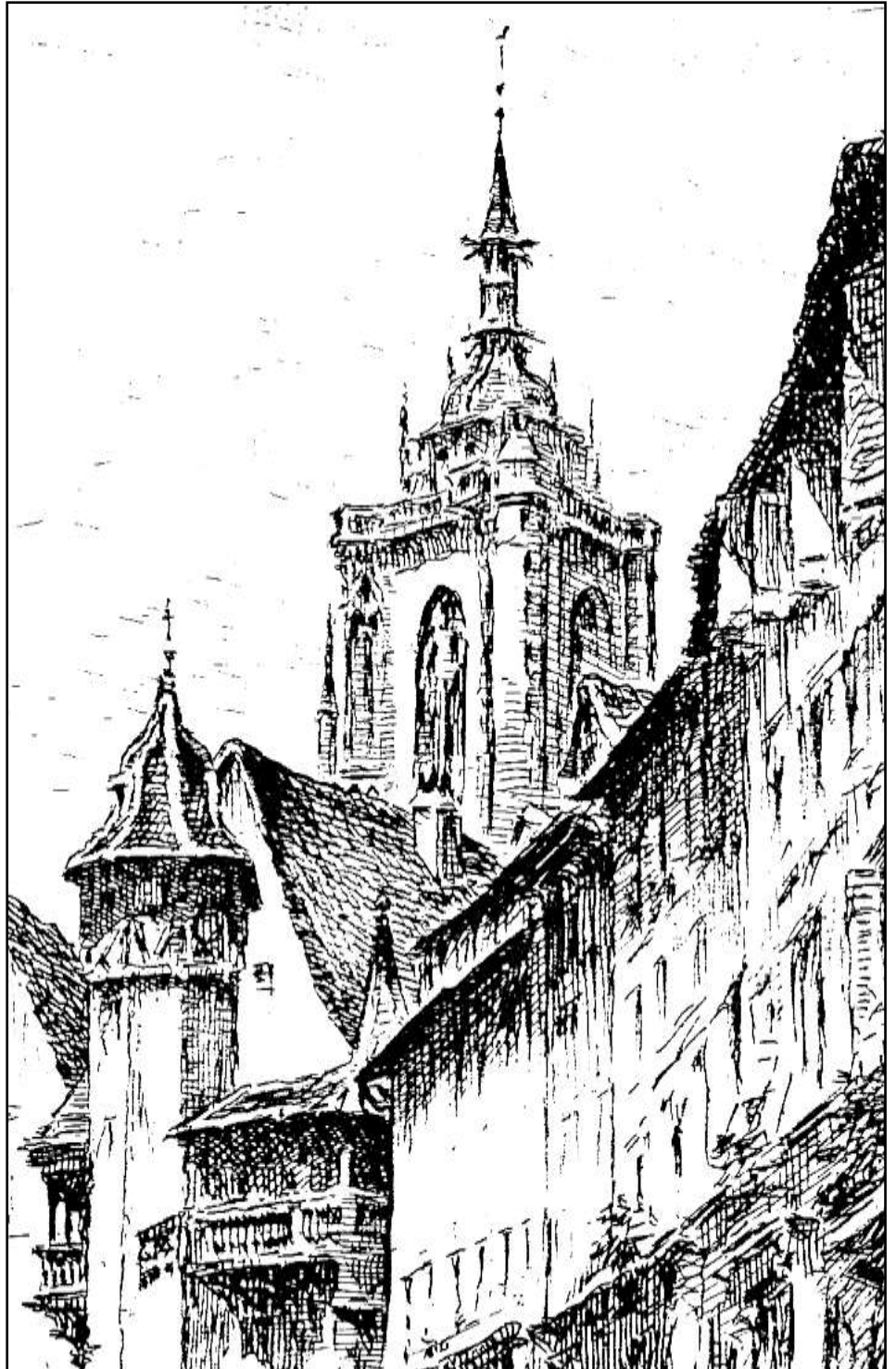
Colmar

STENOGRAMME

30^{ème} Séance

du

30 janvier 2017



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer.

Je dois faire état de quelques excuses : M. WEISS, Mme HOUPIN, Mme WOLFS-MURRISCH, M. YILDIZ et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement procuration au 1^{er} Adjoint, M. HANAUER, M. FRIEH, M. DENZER-FIGUE et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal durant la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

Je n'ai pas de communication. Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du projet de budget 2017.

5. Rapport de présentation – Budget Primitif 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous nous proposez un budget que vous nous présentez à nouveau comme étant bien meilleur que celui des autres villes. Comme d'habitude, pour justifier votre point de vue, vous nous exposez une série de chiffres en mettant en avant comme chaque année un investissement important (40 millions d'euros cette fois-ci), une fiscalité stable et des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Chaque année, nous vous faisons la remarque qu'un budget ne doit pas être déconnecté de la vie de nos concitoyens. J'ai l'impression que vous nous avez un petit peu entendus cette année puisque dans le rapport de présentation figure un paragraphe intitulé « Donner du sens à l'action municipale », et qu'à la fin du rapport, un chapitre est nommé, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, M. l'Adjoint, « Un budget dynamique au service d'un projet ambitieux ». C'est un mieux pour la présentation, mais ce n'est pas suffisant quant au fond. Je

vous faisais déjà la remarque lors du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport de développement durable, il n'y a pas de véritable présentation du bilan, ni de débat sur les orientations budgétaires à réaliser pour améliorer ce bilan. Du coup, on arrive à quelques paradoxes.

Dans le rapport, vous nous dites qu'il fait bon vivre à Colmar, je vous cite, non seulement parce que le patrimoine est remarquable, que la météo y est plutôt clémente et qu'il y a un vrai dynamisme de l'activité, mais aussi parce qu'il y a en nombre et de manière suffisante, des places de crèches en restauration scolaire, des possibilités d'accès aux piscines et une patinoire dans les meilleures conditions, des facilités de stationnement pour accéder au centre-ville, des mécanismes de solidarité au profit des plus modestes, etc. Ce que je ne comprends pas avec cette phrase – entre autres – c'est que vous affirmez qu'il y a suffisamment de stationnements, ce que disait également l'étude préalable au plan de déplacement urbain et que d'un autre côté, la majorité du budget d'investissement va être engloutie dans des parkings. L'explication vient sans doute un peu plus loin dans le rapport lorsque vous dites que les produits des services du domaine et des ventes directes sont en croissance de 1,99 %, essentiellement liée à une augmentation du produit du stationnement payant sur voiries et parkings. Si je résume sans doute un peu rapidement, on ne construit pas des parkings parce qu'on en a besoin, mais parce qu'ils rapportent. Je ne suis pas contre le stationnement payant à condition qu'il soit utilisé pour réduire la part modale des automobiles individuelles vers des modes de déplacement moins polluants comme vous l'aviez voté dans le PDU, le grand oublié de ces dernières années. Or, pas grand-chose n'est proposé pour améliorer le service de transports en commun ou encourager nos concitoyens à utiliser le vélo ou la marche. Pourtant, nous avons vécu ces dernières semaines une pollution aux particules fines particulièrement importante.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles sont en baisse, il y a des postes que vous ne remplacez pas ou des postes que vous remplacez par des catégories plus basses. Les contraintes budgétaires se traduisent également par des pressions plus fortes sur les employés municipaux. Vous avez d'ailleurs été confronté cette année à une grève. Tout ne va donc pas dans le meilleur des mondes.

Les services rendus à la population ne sont pas aussi idylliques que vous voulez nous le faire croire. Lorsqu'on repeint une école, quelle peinture utilise-t-on ? La moins chère ou la moins polluante pour l'air que nos enfants respirent ? Quand des parents travaillent la nuit ou en horaires décalés, comme cela arrive de plus en plus souvent, quels services propose la Ville pour la garde des enfants ? Vous dites que l'on peut accéder facilement aux piscines, mais Aqualia est fermée le lundi. La qualité des routes laisse également à désirer, que ce soient les joints qui disparaissent entre les pavés du centre-ville ou le manque de trottoirs à certains endroits, etc. D'ailleurs, à ce propos, je suis heureux que vous travaillez en bonne entente avec le Conseil Départemental et j'imagine que le rond-point entre la Semm et l'avenue d'Alsace va enfin être réalisé ou que la convention pour l'entretien des routes départementales qui traversent Colmar va enfin être signée.

Bref, si je trouve qu'il manque beaucoup de points pour valider ce budget, je suis tout de même satisfait par certains que vous nous proposez, notamment l'aménagement des Dominicains, le Gymnase du Grillenbreit, l'équipement couvert du stade de l'Europe qui figuraient également à notre programme, et la requalification du secteur du Luxembourg. Si nous retenons et saluons des points, nous ne pourrons voter l'ensemble du budget.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Maire, M. l'Adjoint aux finances, bien sûr un budget présente des projets d'investissement, c'est le premier point que vous abordez dans sa présentation et celui dont vous êtes le plus fier. Mais un budget, c'est aussi à travers les moyens de fonctionnement alloués ou non, la traduction des choix de services que nous voulons offrir à nos concitoyens. Alors, qu'en est-il réellement des services offerts aux Colmariens ? Pour nous, ils sont très largement insuffisants au regard de la taille et de l'importance que notre Ville a ou voudrait avoir. Quelques exemples. L'insuffisance de transports en commun oblige les Colmariens à posséder un véhicule pour aller travailler. En tout cas, quand on habite par exemple dans le quartier Ouest et que l'on travaille en zone industrielle à Colmar ou en zone artisanale ou commerciale à Houssen, il est impossible de prendre le bus aux heures de prise de poste tôt le matin, ou de revenir de son travail lorsque ce dernier termine après 19 heures.

Un autre exemple, alors qu'en moyenne les médiathèques ont un horaire d'ouverture de 40 heures, le Pôle Média Culture Edmond Gerrer n'ouvre que 35 heures et ne s'adapte ni aux horaires des personnes qui travaillent ni même à celui des étudiants qui pourraient et aimeraient sans doute s'y rendre à l'heure du déjeuner. La piscine Aqualia est fermée tous les lundis depuis le 7 novembre. Il est écrit sur le site : « *Par souci d'optimisation du service public et pour des raisons d'ordre technique et fonctionnel, la Ville de Colmar informe les usagers que la piscine Aqualia sera fermée tous les lundis* ». Cette situation est tout à fait inédite. Il n'y a aucune piscine de la CUS par exemple, ni même des villages environnants, pour laquelle ce soit le cas. Aucune piscine n'est fermée un jour dans la semaine ailleurs.

Les faits sont têtus et viennent donc démontrer que c'est bien par la restriction des services offerts aux Colmariens que vous réduisez le budget de fonctionnement. Vous indiquez par exemple offrir des animations d'été abordables pour le plus grand nombre. Nous attendons, parce que nous l'avons demandé à plusieurs reprises, que vous nous communiquiez le nombre d'enfants des quartiers ouest inscrits à ces animations. En tout cas, nous considérons comme abusif de parler de bon fonctionnement et même de développement des services publics municipaux – je vous cite – alors que vous augmentez le tarif d'un après-midi en centre aéré de 2,10 euros à 7 euros et que nombre de familles ne peuvent plus y inscrire leurs enfants. Cette hausse de 333 % n'est en aucun cas compensée par les bons CAF et vous le savez très bien. Les coefficients ont été revus et même avec un bon CAF à 4 euros qui est le maximum, il reste à la charge des parents parmi les plus modestes bien sûr encore une fois, au minimum 3 euros à payer, là où ils payaient avant 2,10 euros, soit toujours une augmentation de 43 %.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux n'ont plus les moyens et ont renoncé à inscrire leurs enfants. Il sera ensuite facile de prétexter la baisse de fréquentation pour davantage rationaliser, selon vos termes, c'est-à-dire supprimer des services au détriment de la proximité, de l'efficacité et de l'humain. C'est d'autant plus regrettable que ce sont des enfants qui sont sacrifiés sur votre autel budgétaire.

Vous mettez en avant des économies faites grâce à l'absence de cabinet du Maire, mais vos collaborateurs sont bien présents même si c'est sous un autre nom ou sous une autre ligne budgétaire. Vous ne travaillez pas tout seul, rassurez-nous.

Vous mettez en avant également l'efficacité relationnelle du Maire qui se veut être un « VRP permanent » de Colmar, je cite toujours. Or, il est des subventions que vous êtes allé chercher et qui vont finir par coûter cher aux Colmariens. Je pense au supermarché Match et à son parking. Que d'opacité dans cette affaire ! Que de manœuvres et de dépenses pour obtenir 4 millions d'euros de l'ANRU ! Vous avez parlé d'opération blanche et c'est presque le cas : 4 millions pour l'acquisition -4 millions pour les subventions = match nul, c'est le cas de le dire. Qu'en est-il de l'utilité publique ? Qu'en est-il de la préoccupation de donner vie à l'ensemble du quartier en y maintenant un commerce de proximité dont vous aviez annoncé l'ouverture pour la fin de l'année 2016 ? À ce jour, c'est plutôt l'inverse qui est en train de se produire. Les copropriétaires des commerces installés dans la galerie marchande se verront peut-être expropriés pour que vous puissiez faire un aménagement urbain qui ne générera aucune revitalisation du quartier.

Je n'en suis toujours qu'à l'introduction et je dois encore relever votre affirmation qui veut que vous procédiez à une juste solidarité à travers des mesures favorables aux plus modestes. M. le Maire, lorsque vous réduisez l'abattement de la taxe d'habitation, c'est bien dans la poche de 84 % des foyers colmariens -les chiffres figurent dans votre rapport et c'est tout à fait normal- que vous prenez les 330 000 euros que vous rapporte cette mesure.

L'étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises dans le quartier Luxembourg est chiffrée à 48 000 euros sur un coût total de 108 000 euros. Pouvez-vous nous dire quel sera le périmètre de cette étude ? S'agit-il d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ? Quelle part prendra dans cette étude le service de la Ville de Colmar dont vous avez fait voter la création en mai 2016 afin d'assurer – je cite – le portage des projets de construction pour la maîtrise d'œuvre. N'est-ce pas à lui de faire ce travail ? Sinon, passerez-vous par un appel d'offres ? Pouvez-vous nous expliquer comment vous justifiez une telle provision (108 000 euros) alors que, par exemple, une étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises n'a coûté que 15 000 euros à la Ville de Bourg-en-Bresse. Merci de nous éclairer.

Enfin et surtout, les travaux que vous menez dans le quartier Ouest avec la nécessaire démolition des barres et un projet de reconstruction du « beau » ne doit pas nous faire oublier les populations qui vivent aujourd'hui dans ces poches de pauvreté, et que l'on oblige parfois sans aucun ménagement ni effort de transparence à s'adapter ou à partir, et plutôt à partir d'ailleurs. Le mode de calcul des zones bénéficiaires pourrait aboutir à rayer ces secteurs

de la carte de ce qu'on appelle la politique de la Ville, cette politique qui vous oblige à mettre en œuvre des actions et des projets pour lesquels la Ville consacre bon an mal an environ 250 000 euros à chaque budget. Nous vous demandons d'ores et déjà de ne pas oublier que même logés ailleurs, même ailleurs que dans les quartiers dits sensibles, ces Colmariens resteront pauvres. Les actions des associations qui œuvrent pour leur emploi, mais aussi pour les accès à la langue, à la culture et à l'intégration, auront toujours autant de travail et peut-être même plus du fait de leur dispersion sur le territoire sans avoir les subventions indispensables du fait de leur sortie des quartiers prioritaires.

Pour finir, les caméras. 151 000 euros pour moderniser le parc existant et pour acheter 6 caméras mobiles. Nous en sommes déjà aujourd'hui, si je ne m'abuse, à 87 caméras sur toute la Ville. Demain, 6 caméras mobiles généreront forcément encore un travail supplémentaire, mais vous n'avez pas renforcé les équipes qui sont chargées de les regarder, de relever les infractions, éventuellement de demander une intervention de la police en cas de flagrance. Il y a, là comme ailleurs, un hiatus regrettable.

Sans vouloir m'étendre davantage, j'en arrive à la conclusion qui s'impose. Votre maîtrise des dépenses de fonctionnement coûte cher aux Colmariens, notamment aux plus modestes qui doivent sans cesse mettre la main à la poche pour accéder à des services qui, ailleurs, sont plus étendus, moins chers et leur sont donc plus accessibles. Décidément, ils n'ont rien à craindre pour leurs fonds de poche, ce n'est pas l'argent que vous leur consacrez qui va les trouver. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, pour commencer mon propos, j'aurais pu faire un catalogue de ce qu'auraient été nos priorités, mais le contexte est difficile pour l'ensemble des collectivités locales victimes d'un matraquage sans précédent de la part de l'Etat socialiste, sous la forme de baisse des dotations. Oui, il faut faire mieux avec moins. Bien sûr, M. le Maire, vous avez votre recette magique et nous pouvons être d'accord ou pas avec. Oui, plus de services, plus de personnel, plus de ci, moins de cela. Le citoyen, lui, souhaite une constance. Le citoyen ne veut pas de surprise à la fin du mois, les surprises de l'État lui suffisent. Avec mon collègue Pierre OUADI, nous voulons, pour les Colmariens et les Colmariennes, une fiscalité et une dette maîtrisées. Alors que l'on soit d'accord ou pas avec les ingrédients de la recette, nous préférons privilégier le coût de celle-ci. Aussi, le groupe des Républicains accorde son vote à ce budget.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'interviendrai en complément de ma collègue pour mettre en exergue certains chiffres et certains commentaires qui nous sont faits à longueur de budget et sur lesquels, je crois, il faut que l'on s'attarde un petit peu.

Je reviendrai notamment sur le taux de réalisation des investissements qui est un vieux cheval de bataille entre moi et M. le Maire où pour une fois, j'ai

entendu quelque chose de différent puisque les taux de réalisation ont été présentés comme normaux par l'Adjoint aux finances. J'en ai été très heureux parce que d'habitude on a plutôt tendance à entendre qu'ils sont exceptionnels parce que compris entre 90 et 91 % sur les années 2012 à 2016.

Je réitérerai mes remarques sur la normalité que constitue le fait d'inscrire uniquement les projets qu'on est sûrs de pouvoir faire. Ce n'est pas une preuve de bonne gestion, mais c'est ce que l'on demande à l'exécutif de toutes les collectivités de notre pays. J'observerai d'ailleurs que par rapport aux orientations budgétaires, vous avez réduit le champ du graphique aux années 2012 à 2016, mais il faut bien dire qu'il n'était pas concevable pour notre collectivité de présenter en 1995 un taux de réalisation de 45 %, signe de budget d'investissement gonflé et donc d'une absence de sincérité des budgets présentés au vote des conseillers municipaux d'alors. Puisque vous aimez les comparaisons, M. le Maire, je vous donne les taux de réalisation du Département pour les années 2012 à 2015 – je n'ai pas trouvé 2016. Ils étaient de 88,9 % en 2012 et 2013 ; 88,2 % en 2014 et 88,1 % en 2015. Vous voyez donc que nous sommes tout à fait dans la norme et que toutes les collectivités ont pris le pas de ne faire que ces dépenses-là. Finalement, ce n'est pas exceptionnel, c'est normal.

Sur la capacité de notre collectivité à aller chercher des financements auprès d'autres partenaires, je dois rendre à César ce qui est à César, M. le Maire, vous êtes un redoutable chercheur de subventions, mais uniquement les subventions qui vous intéressent, car d'autres existent pour lesquelles vous n'entreprenez aucune démarche. C'est notamment le cas des fonds ministériels mis en place par la Ministre Fleur Pellerin pour permettre des horaires d'ouverture étendus des bibliothèques et médiathèques. Ces fonds pourraient, par exemple, permettre d'aller au-delà des 35 heures d'ouverture hebdomadaire du PMC, mais on connaît bien vos réticences à augmenter les dépenses de fonctionnement quand bien même ces heures supplémentaires ne nous coûteraient rien, si financées par ce fonds.

Manquent aussi quelques informations sur ce qui fait aussi l'attractivité de la Ville de Colmar, les Marchés de Noël et notamment le coût de la sécurité des Marchés de Noël pour l'année 2016. D'après les derniers bruits qui circulent, le compte n'y serait pas. Cela signifie donc que la Ville de Colmar serait obligée de mettre en place une subvention exceptionnelle à l'Office du Tourisme, chose qui n'apparaît pas dans le budget qui nous a été présenté.

Puisque nous allons mettre sur la place publique les bons et les mauvais payeurs, nous pourrions avoir la même transparence sur le reste à charge pour les Colmariens, mais je suis sûr que sur ce dernier point, vous serez ravi de nous instruire. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, chers collègues. Je n'ai que deux petites remarques à faire. Je n'ai même pas préparé de papier, cela va donc aller très, très vite.

L'attractivité économique de Colmar apparaît nettement moins que son côté musée, superbe musée. Je ne voudrais surtout pas dire que je ne suis pas sensible à l'aspect esthétique de la Ville, mais il est vrai que vous aviez parlé en son temps de start up du côté de la gare, ce n'est quand même pas ce qui coûte le plus cher à mettre en œuvre. Nous ne voyons pas ce projet arriver.

Je rejoins un petit peu M. Ernst. Oui, vous êtes un redoutable chercheur de subventions et moi aussi, je suis capable de faire des compliments comme les autres. Bravo, mais il en manque encore un petit peu aussi du côté du Wi-Fi que l'on pourrait mettre à disposition gratuitement dans toute la Ville. Vous allez me répondre qu'il y en a, mais nous ne savons même pas où. C'est bête, hein ? C'est aussi un peu ciblé, il faut courir d'un endroit à un autre pour envoyer les photos à travers le monde entier. Pour une fois, cela pourrait aider nos jeunes parce que cela coûte parfois un peu cher de tirer sur son portable.

Alors, voilà, ce sont de toutes petites remarques qui ne prennent pas beaucoup de temps. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme HUTSCHKA.

Mme HUTSCHKA : Merci, M. le Maire. Chers collègues, permettez-moi juste de revenir sur les transports en commun. J'aimerais juste apporter quelques précisions, notamment sur les transports en commun de la zone industrielle. La majorité des entreprises de la zone industrielle prennent contact avec la TRACE afin de modifier et de trouver un arrangement avec leurs salariés et les horaires de la TRACE. Le nombre d'abonnés « Chic » qui est l'abonnement des salariés, du travail, a quasiment doublé en 2016 par rapport à 2015. Vous parliez aussi des horaires en disant qu'il était impossible de quitter la Ville après 20 heures. La Ligne 1 circule jusqu'à 22 heures du lundi au jeudi et jusqu'à 1 h 20 du matin le vendredi et le samedi. La Ligne 2 qui traverse la zone industrielle est active jusqu'à 20 h 30 du lundi au samedi.

Autre mesure phare pour favoriser les modes de transport doux, le billet Tempo qui a été mis en vente la semaine passée lors des pics de pollution. Il permet de voyager toute la journée pour 1,70 euro.

Je ne peux pas laisser dire que le service public de transport est en perte de moyens alors qu'au contraire, la municipalité encourage ce mode de déplacement par des mesures concrètes telles que les tarifs réduits pour les seniors et la gratuité pour les collégiens.

Je ne voulais pas le faire, mais je vais quand même citer les 3 millions d'euros investis par Colmar Agglomération pour 8 nouveaux véhicules, dont la moitié arrivera dans quelques jours. La hausse de la fréquentation indéniable en 2016, plus 91 000 voyages sur un total de 7 509 000 pour une année. On ne peut pas dire que les transports urbains sont en perte et qu'il n'y a pas les moyens. Les moyens sont là. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Mes chers collègues, M. le Maire, je voulais répondre à M. HILBERT. Je vois que vous reconnaissez les investissements importants que la Ville fait, avec raison. C'est très positif, sauf quand vous dites que le

parking Bleylé ou le parking de la Montagne Verte, c'est pour faire de l'argent et que cette affaire n'a qu'un aspect mercantile. Premièrement, le parking Bleylé Gare est une demande faite depuis quelque temps, d'abord par les usagers qui partent de Colmar en prenant le train et vont travailler tous les jours, et par les habitants du quartier qui ont des problèmes de stationnement dans le quartier. Cela a été fait en partage avec la Région, donc un investissement qui va nous amener un progrès à ce niveau-là. Je pense que c'est une très bonne chose. Je pense que les Colmariens le reconnaissent.

S'agissant du parking de la Montagne Verte, cela rentre un peu dans le dynamisme de Colmar puisque pour faire travailler un centre-ville, pour faire travailler les entreprises, pour faire venir les touristes, pour donner cette attractivité que vous reconnaissez, il faut aussi des parkings. Évidemment, il faut surveiller tout ce qui est pollution, mais nous le faisons.

Les vélos ne sont pas abandonnés dans la ville de Colmar, il y a des pistes cyclables à chaque réalisation de travaux.

S'agissant des investissements de voirie, c'est pour le bien des Colmariens. Ces deux parkings sont nécessaires pour permettre aux individus d'arriver au centre-ville, de travailler et de venir visiter cette belle ville. Le dynamisme, c'est aussi un peu cela. Quand on ne voit pas de travaux dans une ville ou, comme le disait le 1^{er} Adjoint, quand on ne voit pas de grue et pas de travaux publics, on a l'impression que rien ne se fait. C'est absolument vrai alors que chez nous, on est continuellement en travaux. Ils sont nécessaires et là pour le bien des Colmariens et des touristes qui visitent notre ville. D'ailleurs, vous avez vu que le dernier journal « Les Échos » a placé Colmar en tête de toutes les villes les plus dynamiques de France, dans la strate des 50 000 à 100 000 habitants. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le journal.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues. Nous savons que nous sommes résolument engagés à la Ville de Colmar dans une politique de développement durable et en particulier de la recherche de réduction d'émission de gaz à effet de serre. M. Hilbert évoquait la piètre qualité de l'air au cours des dernières semaines sur l'Alsace, pas seulement sur Colmar. Nous participons à tout ce qui peut être entrepris par une commune pour tenter de réduire ces émissions. Ainsi, nous remplaçons la chaudière de l'École des Lilas pour 40 000 euros et celle de l'École Serpentine pour 65 000 euros. Nous mettons en place des vannes et des robinets thermostatiques sur les radiateurs à l'École Jean Macé, à Waltz et à Serpentine pour 53 000 euros. Ce sont des sommes engagées qui viennent servir cette politique de développement durable. Nous ne lâchons rien malgré les difficultés à monter un budget actuellement. Nous avons rappelé tout à l'heure pourquoi nous ne lâchons rien de notre volonté et de nos engagements en matière de développement durable. J'aurais pu citer beaucoup d'autres exemples que ceux-là.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision pour ceux qui ne sont pas au courant. Je suis délégué de l'UMIH. Savez-vous ce que cela veut dire ? Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière. Alors quand on dit que l'on fait de Colmar une ville-musée et qu'elle passe de 800 000 touristes à 3,5 millions, c'est de l'industrie non délocalisable. Il faut quand même tenir ceci comme un acquis à développer. Il ne faut pas parodier cela dans un sens négatif. C'est une chance que nous ayons ce fantastique musée que la Ville de Colmar entretient avec tout ce qu'on nous propose, et avec des élus tout à fait conscients que cette industrie n'est pas délocalisable. C'est facile de parler également, mais je crois que je vais peut-être faire un tout petit peu de littérature. Il m'a été donné, M. le Maire, de lire un livre qui s'appelle « Faire », je crois que beaucoup de personnes seraient inspirées de le lire. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je tenais à intervenir au niveau sportif suite aux remarques faites et notamment à celles que j'ai lues dans la presse samedi dernier où M. ERNST qui avait la parole disait : « Tout est au service minimum ». Je dois quand même lui rappeler qu'en matière sportive et pour tout ce que fait la Ville, le service minimum n'est vraiment pas le mot à employer. C'est une approche partielle, voire partielle de la situation.

Je dois rappeler qu'en matière d'investissement, la Ville va dépenser 2 450 000 euros pour le Gymnase du Grillenbreit, 1 450 000 euros pour la salle d'athlétisme couverte qui sera une salle exceptionnelle, que les dépenses d'équipement en matière sportive ont augmenté de plus de 50 % — il faut le dire. La Ville dépense au bénéfice des équipements sportifs pour l'entretien, notamment pour la réfection des courts tennis, 730 500 euros par an. Qu'on vienne nous dire après cela que tout est au service minimum, je suis convaincu que les Colmariens apprécieront ce service minimum !

S'agissant d'Aqualia, on revient d'une manière répétitive sur sa fermeture du lundi. Effectivement, Aqualia est fermée le lundi et à juste titre parce qu'une piscine qui draine autant de clientèle a besoin de nettoyage pour des raisons de propreté et d'hygiène. L'entretien est indispensable. La journée du lundi est consacrée en totalité au nettoyage, à la propreté et au maintien d'une hygiène absolument parfaite. C'est un domaine dans lequel il n'est pas question de jouer petits bras. Je dois aussi préciser que le soir, certaines associations sportives ont le droit et peuvent venir s'entraîner sans difficulté, une fois que tous les travaux de nettoyage ont été effectués. Je voudrais quand même ajouter une chose que vous avez oubliée, Aqualia est ouverte le dimanche. C'est la seule piscine de la région ouverte le dimanche. Si vous m'en trouvez une, je serais content de l'apprendre.

(protestations)

Si, c'est la seule piscine ouverte le dimanche, ceci compensant cela. Voilà ce que je tenais à dire. Évidemment, le lundi n'est pas une bonne journée pour les coiffeurs, mais comme avec l'opposition, on ne peut pas contenter tout le monde.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire. Je répondrai à la remarque de Mme VALENTIN. Mme VALENTIN, vous relevez un service insuffisant, notamment dans le domaine de la culture pour le PMC avec une ouverture au public de 35 heures par semaine. Il est certain qu'on peut me dire que si l'on désire venir au PMC dès potron-minet à 5 heures du matin ou au milieu de la nuit en rentrant de boîte, on trouvera porte close. Les horaires actuels permettent à chaque Colmarien, qu'il travaille en journée ou en équipe, qu'il soit commerçant, fonctionnaire, étudiant ou ouvrier, de trouver une plage horaire qui puisse lui convenir. Je vous invite à regarder les horaires du PMC. Les étudiants dont vous parliez ont quand même la possibilité de venir entre midi et deux, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi. 13 h/18 h - 10 h/18 h. Il se trouve qu'en 2013, 8 mois après l'ouverture du nouveau PMC, une enquête de satisfaction à destination des usagers a été réalisée et a permis de relever des taux de satisfaction largement plus élevés que ceux de certains candidats de primaire frisant les 85 à 90 %. Avant l'ouverture du PMC, 64 agents municipaux dépendaient du service des bibliothèques, à présent ils sont 74, soit une hausse de 16 %. Il n'y a pas d'engorgement particulier à relever au moment des pics de fréquentation, le mercredi ou le samedi. De la même façon que dans le domaine des sports, un certain nombre de tâches se font en off. La tâche des agents municipaux travaillant au PMC ne se limite pas à l'accueil du public, mais aussi à une partie de travail en off. Le service offert aux usagers n'est pas minimum ou insuffisant, il est raisonné, optimisé, étudié, rentabilisé pour répondre aux besoins de la quasi-totalité de nos concitoyens dans un souci de gestion en bon père ou en bonne mère de famille, Mme VALENTIN, parce que je crois que vous préférez l'expression.

M. le Maire MEYER : La parole est à Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : M. le Maire, chers collègues. Certes, ce budget affiche une certaine rigueur dans sa conception, mais regardons quelques semaines en arrière pour nous replonger dans l'ambiance des fêtes de fin d'année pour lesquelles la Ville a fait ses choix et s'est appuyée sur l'ingéniosité et le dynamisme des services municipaux qui ont conçu une atmosphère en adéquation avec cette période privilégiée de l'année, dans un contexte de souci de stabilité budgétaire. Les Colmariens ont pu apprécier à sa juste valeur ce cadre de vie éphémère, mais empreint de sérénité. Il ne fait aucun doute qu'ils ont été fiers d'accueillir des milliers de visiteurs, dont le nombre est en nette augmentation par rapport à l'année dernière. Ces visiteurs qui n'ont eu de cesse de faire crépiter portables et tablettes pour immortaliser leur passage à Colmar, diffuser et faire parler de notre Ville sur les réseaux sociaux aux quatre coins du monde, images à l'appui. Peut-on imaginer meilleur outil de promotion que celui du bouche-à-oreille et des nouvelles autoroutes de l'information puisqu'elles fonctionnent à Colmar ? Je suis persuadée que les Colmariens ont été comblés et que la présence de ces milliers de visiteurs est une inestimable valeur ajoutée pour l'attractivité et l'économie de notre Ville.

Encore une fois, la pratique d'une gestion raisonnable n'est pas synonyme de dépouillement ou de rigidité, mais plutôt de stratégie d'investissement

prévisionnel, d'une gouvernance fondée sur l'imagination et surtout sur le respect des contribuables. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, aux élus qui se plaignent du service minimum, j'avais envie de vous répondre avec la citation de Talleyrand : « *Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console* ». Je pense que vous connaissez cette citation. Oui, notre budget est maîtrisé en dépenses de fonctionnement, mais notre budget est également innovant. J'ai quelques exemples à vous donner rapidement.

S'agissant des inscriptions dans les écoles, nous travaillons aujourd'hui avec le système d'information géographique pour permettre aux familles de saisir directement leur adresse sur notre site internet et de trouver l'école avec toutes les informations sur le périscolaire, c'est innovant. Nous serons la seule ville en Alsace à le faire, ce qui évite aux familles de se déplacer ou de téléphoner en mairie. Les frais de fonctionnement sont limités au niveau du service et la même information est donnée, voire plus, aux familles.

Autre exemple, les cantines. Vous avez vu que nous sommes victimes de notre succès. Les effectifs augmentent chaque année. Là encore, nous avons mis en place des questionnaires que remplissent cette fois-ci directement les enfants. Selon la dernière enquête de satisfaction, 73 % des enfants aiment la qualité des repas et la diversité des plats que nous leur servons dans les cantines. Nous avons mis en place toute une série d'animations. La dernière en date est un petit jeu Top Chef où les enfants jugent les plats qu'ils mangent, ce qui les occupe. Nous sommes au service des enfants en faisant des activités.

S'agissant des horaires au niveau de la Petite Enfance pour répondre à M. HILBERT, le relais d'assistantes maternelles met en relation les parents qui souhaitent des horaires atypiques. Cela arrive régulièrement et cela fonctionne bien, c'est vrai. Il n'était pas question de laisser du multi-accueil ouvert tardivement jusqu'à 20 heures ou au-delà juste pour un enfant. C'est un choix que nous avons fait d'orienter ces familles vers des assistantes maternelles.

Concernant les dernières activités et leur coût, le PEDT mis en place depuis la rentrée est de 5 euros en moyenne pour 7 séances. Le prix est tout à fait modique, cela fonctionne bien. C'est totalement accessible à toutes les familles dans les écoles concernées.

Enfin, s'agissant des investissements, nous sommes sur l'avenir, nous construisons et nous innovons. Nous construisons surtout l'avenir, notamment avec la création de ce nouveau pôle éducatif, sportif et culturel sur le site de l'École Brant. Pour cette rentrée, nous aurons une nouvelle école maternelle pour 1 619 000 euros, un nouveau multi-accueil pour 381 000 euros et la mise en place du périscolaire qui n'existait pas sur ce site. Nous préparons la suite pour le quartier avec ce nouveau périscolaire et dans l'avenir, un restaurant collectif et un gymnase rénové.

En conclusion, notre budget est audacieux. Nous préparons l'avenir. J'ai envie de dire que notre budget, c'est l'imagination maîtrisée.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci, M. le Maire. Chers collègues, bien que l'action sociale n'ait pas été mise en cause, j'aimerais quand même vous rappeler quelques chiffres. Le CCAS dispose d'un budget propre qui s'élève à 2 088 400 euros, soit 97 % de ce budget qui est la subvention versée par la Ville de Colmar et qui permet donc au CCAS de développer une vraie politique sociale puisqu'on lui en a donné les moyens par rapport à d'autres villes qui ne sont pas dans le même cas que nous.

Permettez-moi de citer quelques chiffres et pourcentages qui sont plus parlant que des mots :

- l'aide alimentaire d'un montant de 243 394 euros représente 74 % des secours concernant 1 311 ménages ;
- les aides au logement et à l'énergie d'un montant de 65 375 euros concernent 291 ménages, soit 20 % des secours attribués ;
- l'aide au transport d'un montant global de 236 155 euros en faveur de 5 202 personnes âgées et personnes handicapées ;
- l'aide à la souscription d'un abonnement pour la téléassistance à 80 personnes âgées pour un montant total de 9 000 euros depuis 2014 ;
- 35 associations ont bénéficié de subventions du CCAS pour un montant total de 541 988 euros avec maintien du montant de la subvention depuis plusieurs années.

Si nous avons pu mener à bien toutes ces missions, c'est que l'on nous a donné les moyens qui reflètent par ailleurs une bonne gestion de la Ville.

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je tenais à apporter une précision à Mme VALENTIN quant à sa préoccupation des familles relogées suite à la rénovation du Quartier Bel Air-Florimont. Je voulais rappeler que dans le cadre des crédits de la politique de la Ville, soit comme vous l'avez dit, 250 000 euros pour la part Ville, même si l'État ne participe pas, la Ville continue toujours à soutenir, notamment l'association Quartier Nord alors que les enfants concernés ne font pas partie des quartiers prioritaires, mais également l'association Appona 68 pour les personnes de la Rue de l'Espérance. Il n'est donc pas exclu de continuer à soutenir les associations après le relogement des familles des quartiers Florimont.

Je tiens à rappeler encore que les associations peuvent également émarger aux crédits de droit commun de la Ville pour les subventions de fonctionnement dans le cadre de leur action annuelle. Nous n'abandonnons donc pas les personnes relogées dans d'autres quartiers de la Ville, encore

faut-il que les associations déposent des projets en direction de ces familles.
Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi d'évoquer le contexte dans lequel nous sommes parce qu'un budget ne se construit pas comme cela. Il faut bien voir le monde dans lequel nous vivons et évidemment, ce qui se passe autour de nous a des influences chez nous à Colmar. Nous avons malheureusement en France 5 millions de chômeurs, 9 millions de pauvres, une croissance économique faible, des services publics dont la qualité diminue chaque année, une fiscalité en augmentation régulière et surtout, des villes moyennes qui souffrent de plus en plus, et qui sont même pour certaines en voie de désertification, une baisse des budgets culturels, sportifs et sociaux, beaucoup de villes et de collectivités diminuent le soutien aux différentes associations. Nous avons aussi constaté ces dernières années de nombreuses annulations de festivités et de festivals, des patinoires qui n'ouvrent pratiquement plus, cela répond à certaines interventions de Mme VALENTIN entre autres, des piscines qui voient leurs horaires non pas augmenter, mais fortement se réduire, une baisse des dotations de l'État. Tout cela est le quotidien de nombreuses villes de France, de nombreuses Françaises et de nombreux Français. Quelles que soient vos critiques et vos opinions – vous avez parfaitement le droit de les faire et de les avoir –, il faut tout de même admettre que nous faisons figure heureusement de villages gaulois, résistant à la situation avec une insolente bonne santé. C'est le fruit d'une politique de long terme et de longue haleine. C'est le propre du budget qui nous est présenté ce soir. C'est ce que nous pourrions appeler un budget FHRC, un budget qui nous permet d'être fiers, heureux et rassurés d'être Colmariens, car derrière les chiffres, il y a les êtres humains et la population colmarienne.

Nous pouvons être fiers d'être Colmariens. La politique d'investissement ces dernières années, avec encore 41 millions d'euros prévus en 2017, le double de ce qui se passe par ailleurs, a permis de développer l'attractivité de la Ville, l'a embellie et prépare son avenir. Tout cela a été obtenu sans augmentation d'impôt puisque nous n'avons pas augmenté les taxes depuis 5 ans en conservant une dette à l'habitant nettement inférieure à la moyenne, comme cela a été expliqué tout à l'heure. Résultats, entre autres, une démographie qui progresse alors que partout ailleurs, les villes moyennes se dépeuplent, Colmar voit sa démographie augmenter. Cela répond à certaines de vos interrogations. Croyez-vous vraiment que les personnes qui viennent s'installer à Colmar le feraient si elles n'y trouvaient pas leur compte en matière de services, de cadre de vie et de bien-vivre ? D'ailleurs, si vous interrogez les nouveaux Colmariens, la première chose qu'ils vous disent lorsque vous discutez avec eux est « Qu'est-ce qu'on est bien à Colmar ! Qu'est-ce qu'on y trouve comme services dans tous les domaines par rapport à ce qu'on a vécu ailleurs ! ». Nous en subissons positivement les conséquences.

Des entreprises se développent, cela répond à l'interrogation de Mme ANGLARET-BRICKERT sur l'attractivité économique. Il suffit de

prendre les chiffres de CFE qui ont augmenté de 8,7 % sur la période 2014-2016, ce qui montre que nos entreprises continuent à s'implanter, que celles qui existent continuent à se développer. Tout cela va dans le sens de l'emploi. Je prends quelques exemples non exhaustifs, vous n'avez qu'à voir les nombreux hôtels créés, les locaux de bureaux sont créés, l'industrie qui continue à investir, et comme l'a évoqué mon collègue M. SISSLER, dans un contexte certes pas facile à Colmar non plus, les commerces semblent nettement mieux se porter qu'ailleurs.

Alors, la croissance de l'offre – puisque c'est ce que nous avons fait ces dernières années avec l'investissement – crée des richesses, lesquelles profitent aux uns et aux autres. C'est la meilleure politique sociale. Mme VALENTIN, vous parliez de la difficulté dans laquelle vivent les personnes du quartier Ouest ou les personnes les plus modestes, bien sûr, c'est vrai, sauf que la meilleure des politiques sociales est celle qui permet de trouver des emplois. Il vaut mieux un emploi qu'une allocation. Le travail et les investissements faits ont donné du travail à nos entreprises, à nos artisans et à toutes les entreprises qui en plus, étaient obligées dans le cadre d'une clause sociale multipliée par deux par rapport à ce que la loi nous oblige, à recruter des jeunes des quartiers en difficulté. C'est une vraie politique sociale, non pas payée à crédit, non pas payée par les impôts, mais payée par la croissance économique.

Je disais également heureux. Nous avons investi dans tous les quartiers de Colmar. Aucun habitant n'a été oublié, au contraire. À un moment où les services baissent, je le disais tout à l'heure, nous avons développé tous les services. Regardez la voirie, 5,4 millions d'euros d'investissement pour le budget 2017. Regardez ce qui a été fait, je prends l'exemple de la Rue Schwendi, cet embellissement, cette sécurisation pour les cyclistes et pour les piétons. C'est l'un des exemples de ce budget d'investissement. Allez demander à tous les habitants des différentes rues qui ont bénéficié des investissements en matière de voirie s'ils ont l'impression que les services baissent. Les nouveaux parkings ont été évoqués, ils sont nécessaires. Les nouveaux équipements sportifs et culturels, la politique à destination des plus modestes, la rénovation des logements, regardez comment vivaient les habitants du quartier Ouest il y a 15 ou 20 ans, et comment ils vivent aujourd'hui. Le logement est fondamental. On s'aperçoit que ce qui est respectable est respecté. L'aide au pouvoir d'achat, les différents engagements que nous avons pris, j'en prends un, le permis de conduire. On sait bien qu'aujourd'hui, sans permis de conduire, on n'arrive pas à trouver d'emploi, c'est déjà difficile comme cela. Nous avons aidé 439 personnes depuis 2008 pour un montant de 258 000 euros. Tout cela est l'investissement dans l'humain.

Je disais également rassurés. Rassurés parce que nous avons su maintenir, voire ici ou là développer, le soutien financier apporté aux associations qui jouent un rôle fondamental, aux bénévoles, à toutes ces dizaines et dizaines d'associations qui maillent le territoire et qui apportent, parce que nous les aidons et parce qu'ils s'investissent là-dedans, le service nécessaire à nos habitants.

Je pourrais également parler de sécurité, vous avez parlé des caméras, Mme VALENTIN, je peux vous dire que nous allons continuer, malgré parfois les remarques que vous nous faites, parce que les caméras ont contribué, pas à elles seules, mais dans le cas d'une longue chaîne de sécurisation de nos habitants, à ce sentiment de sécurité qui est indispensable. Tout n'est pas réglé, il y a encore des problèmes, vous ne me ferez pas dire l'inverse, n'empêche que les choses s'améliorent, les chiffres sont d'ailleurs en nette amélioration. Les caméras et le suivi des caméras – qu'il soit direct ou enregistré parce que beaucoup de réquisitions sont faites sur la base d'enregistrements de ces caméras, donc qu'il y ait quelqu'un en permanence derrière ou pas, il y a des résultats – permettent d'assurer cette tranquillité et ce vivre-ensemble qui nous est particulièrement cher.

Vous nous dites souvent que le manque de fonctionnement coûte cher à la Ville. Or ce sont vos propositions de dépenses toujours supplémentaires qui auraient des incidences terribles sur nos impôts, sur les impôts de nos concitoyens si l'on devait vous suivre, et sur la dette. Ce n'est pas tant le problème du montant de la dépense publique qui est un débat, c'est celui de la compétitivité et de la qualité de la dépense. À Colmar, chaque euro investi, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, est un euro utile. Justement, le problème dans notre pays – alors que nous sommes les champions d'Europe de la dépense publique, vous dites qu'il faut toujours dépenser plus en fonctionnement, cela ne résout pas les problèmes – est que la France est le pays d'Europe qui dépense le plus. Avons-nous pour autant les meilleurs services publics ? Bien sûr que non et de moins en moins, ce qui prouve qu'il n'existe pas de lien entre les deux contrairement à ce que vous nous dites. C'est une question d'efficacité et de gestion de la dépense publique pour éviter les gâchis, la gabegie et que cet argent ne serve à rien à Colmar. Encore une fois, chaque euro investi est un euro utile. C'est toute la politique que nous avons menée ces dernières années ; celle d'avoir un service public performant, qui fonctionne. C'est le choix fait par les élus accompagnés bien entendu dans leur tâche par l'administration municipale.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint aux finances.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je partage totalement les propos de notre 1^{er} Adjoint à l'instant puisqu'il rappelle à juste titre cette notion essentielle de juste allocation des ressources. Je pense que dès la présentation initiale, comme au travers des différentes interventions des collègues dans leurs domaines respectifs, je crois que nous avons rappelé aux Colmariennes et aux Colmariens là où se situent nos priorités en leur faveur dans les équipements que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement. Je vous laisse, Mme VALENTIN, la responsabilité de votre qualificatif lorsque vous évoquez des services très largement insuffisants à Colmar, je ne crois pas que c'est l'écho que nous en ayons. Si votre appréciation était tellement vraie, je pense que vous vous situeriez à d'autres niveaux lors des élections municipales.

Je reviens néanmoins pour compléter ce sur quoi les collègues ont déjà largement répondu dans leurs différents domaines d'intervention. Je répondrai aussi aux collègues de l'opposition.

M. HILBERT avait commencé en pointant du doigt le fait qu'il n'y avait pas de comparaison utile ou de bilan. Je voudrais quand même, cher collègue, même si j'apprécie beaucoup votre mesure et votre encouragement à poursuivre dans certains domaines, vous apporter quelques précisions. Sur la quarantaine de pages de ce rapport, nous avons pris soin à chaque fois, dans chaque domaine, de rappeler des éléments de comparaison dans le temps ou dans l'espace, notamment au regard des autres collectivités, sur différents critères d'appréciation. Les éléments de comparaison sont bien là, à votre disposition. De la même manière, les bilans, notamment les réalisations, sont également rappelés, que ce soit en matière d'investissement ou d'attractivité.

Là, je réponds aussi à Mme ANGLARET-BRICKERT tout à l'heure et je vous renvoie tous les deux en haut de la page 22 lorsque nous parlions d'attractivité. Nous citions 3 approches qui se recoupent. Comme l'a rappelé le 1^{er} Adjoint à l'instant, nous citions les évolutions des CFE qui sont un indicateur essentiel de présence d'activité économique sur le territoire. Je rappelle ce chiffre : +8,7 % en 3 ans. Citez-moi d'autres territoires où vous observez les mêmes évolutions de CFE, vous n'en trouverez malheureusement pas beaucoup sur le territoire national.

Autre signe d'attractivité dans une ville, l'évolution de sa population. Vous le savez, nous l'avons rappelé, au 1^{er} janvier 2017, Colmar vient officiellement de dépasser les 70 000 habitants. C'est la confirmation des projections que nous avons déjà abordées ensemble il y a quelques mois. Nous nous situons dans cette dynamique pour attirer toujours plus d'habitants et en même temps aussi, tâcher de répondre au mieux aux nouvelles aspirations et aux nouveaux besoins. C'est ce que ce budget 2017 rappelle.

S'agissant du troisième élément d'attractivité, nous ne sommes pas dans la caricature de la ville-musées. Mais le fait de pouvoir accueillir plus de 3,5 millions de visiteurs dans une ville comme la nôtre, cela a été rappelé quelques fois par M. le Maire et cela figure dans le rapport, si l'on rapporte ces 3,5 millions de visiteurs à la population colmarienne, nous place comme la deuxième ville en termes de fréquentation touristique après Paris sur le territoire national. Il ne faut pas caricaturer et balayer cela d'un revers de la main ou en faire un acquis. C'est un travail de tous les jours de l'ensemble des acteurs dans le domaine du tourisme. Notre collègue RENIS rappelait tout à l'heure les investissements en matière hôtelière. L'implantation de nouveaux hôtels, les extensions, les rénovations sont aussi des leviers de croissance pour notre territoire, donc n'écartons pas de manière aussi banale le tourisme de notre collectivité. Au contraire, il participe au rayonnement de notre ville.

Je voulais également préciser à Mme VALENTIN que les opérations relatives au supermarché Match ne se font pas dans la plus grande opacité. M. le Maire, je crois, avait eu à maintes reprises l'occasion de présenter différents développements s'agissant de nos interventions, car nous sommes partie prenante dans la revitalisation de ce quartier. Avoir été en capacité de capter des subventions de l'ANRU par les temps qui courent, je ne crache pas dans la soupe.

Mme VALENTIN, également, autre précision dans le domaine purement budgétaire. Nous avons annoncé il y a deux ans les motivations qui nous conduisaient à réduire l'abattement forfaitaire à la base sur la taxe d'habitation. Nous avons eu ce débat en toute transparence et je resitue juste le contexte de l'époque. Nous partions du constat que nous étions à un taux de plus de 20 % en matière de réduction forfaitaire alors que la limite légale dans ce domaine est à 15 %. Le Conseil Municipal dans son entièreté avait donc pris la décision de réduire cet abattement forfaitaire en deux étapes. Nous avons démarré en 2016 et nous achevons là la seconde étape pour 2017 pour ramener cet abattement forfaitaire dans sa limite légale qui est de 15 %, ni plus ni moins. Cela a été présenté, nous avons déjà débattu là-dessus. Revenir en faisant croire que nous augmentons la fiscalité par ce biais-là est, je trouve, une manière biaisée d'aborder le débat sachant que nous avons pris soin le mois dernier dans le document relatif aux orientations budgétaires de vous montrer l'impact que cela avait sur les contribuables, ménage par ménage, avec différentes tranches. Nous avons fait cela, pas seulement pour nous ramener à un niveau légal en la matière, mais simplement aussi par souci d'équité fiscale, et également pour avoir une plus juste comparaison dans ce domaine avec les autres collectivités.

Comparaison également, M. ERNST, vous reprenez finalement de manière très relative, nos taux d'exécution. Je crois que nous pouvons en être fiers tant dans leur évolution dans le temps que vis-à-vis d'autres collectivités. Je n'ai pas les moyens matériels de vérifier certains chiffres que vous avez cités au titre du Conseil Départemental, mais je vous invite à comparer ce qui est comparable puisque vous voulez faire ce rappel méthodologique. Je vous invite à comparer la Ville de Colmar aux autres collectivités de la même strate démographique et nous en discuterons.

Mme ANGLARET-BRICKERT, je vous ai répondu sur la caricature ville-musée. Elle était sympathique, je ne la prends pas mal, mais vous aurez compris que notre sujet, dans ce cycle budgétaire, est tout autre. Nous ne nous cantonnons pas à la seule caricature que vous avez voulu décrire pour souligner les efforts faits dans le domaine de l'attractivité par la Ville de Colmar. Vous avez également évoqué la question du Wi-Fi. À Colmar, nous avons fait le choix assumé de ne pas avoir un déploiement tous azimuts pour une raison simple, à titre de précaution au regard d'enjeux de santé publique. Si vous faites des sondages dans la rue, vous voyez déjà la confluence de multiples réseaux Wi-Fi privés. Viendrait encore s'ajouter à cela un dispositif public fort pour répondre à des besoins, que nous avons identifiés et reconnus. Mais nous n'avons pas fait le choix d'avoir un déploiement tous azimuts, nous avons préféré cibler quelques zones clés principalement utilisées par les visiteurs puisque nous arrivons progressivement de la 3G à la 4G chez tous les opérateurs. Tant que nous ne sommes pas sûrs des impacts des ondes sur la santé publique, il ne nous appartient pas d'avoir une politique plus risquée dans ce domaine. Je le rappelle, l'ensemble des sites accessibles au Wi-Fi gratuit déployé par la Ville de Colmar est accessible sur notre site de la Ville de Colmar si besoin en était.

Voilà pour les quelques rappels sur certains aspects que vous évoquiez. Je voulais juste aussi confirmer le choix fondamental que nous avons fait de privilégier l'investissement pour préparer l'avenir de Colmar. Cela a été dit. C'est ce levier de croissance que nous reprenons dans nos options budgétaires. Il est assumé. Jusqu'à présent, je pense que la Ville de Colmar a confirmé cette bonne dynamique dans le domaine. Nous allons la poursuivre aussi longtemps que nous le pourrons avec toutes les précautions et les prudences que nous gardons pour 2018. En tout cas, sachons souligner les bonnes orientations et les bons fondamentaux que recouvre ce budget 2017.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne vais pas alourdir les débats parce que le tour de table s'en est chargé. Je voudrais simplement dire, mettez des petits totems, mettez des petits signes pour dire où se trouve le Wi-Fi. Je viens d'Australie, je n'ai pas l'idée de passer par le site de la Ville de Colmar pour savoir où je peux envoyer mes photos. C'est tout. Je ne vais pas embêter davantage.

M. l'Adj. JAEGY : Mme ANGLARET-BRICKERT, une signalétique sur le terrain a été positionnée à cet effet.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Mince, alors ! Les Colmariens ne la connaissent pas. C'est incroyable.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous avons eu le droit à quelques réponses, pas toutes, mais surtout à un florilège d'interventions de la part de personnes qu'on entend très peu d'habitude. Je m'en réjouis, même si pour certaines d'entre elles, elles n'avaient pas de rapport avec les questions posées et que d'autres sont tombées dans la caricature. Mais les faits sont têtus et tout ce que j'ai dit, comme l'augmentation des tarifs pour les centres aérés, les horaires de la Ligne 2 de la TRACE ou encore les horaires du PMC et je ne redis pas la liste, sont aisément vérifiables. Merci.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, sur ce débat, je suis ravi qu'on ait pu l'avoir sous cette forme parce qu'au moment des orientations budgétaires, M. l'Adjoint aux finances, vous aviez seulement eu le droit de vous exprimer au bout de 1 h 15 de débat et uniquement pour une phrase conclusive. Je suis content que, pour une fois, nous, opposition, ayons pu soulever un certain nombre de remarques, avoir les réponses des adjoints concernés et que ce soit vous qui assuriez ce portage du budget puisqu'après tout, vous en êtes le garant, M. le Maire en étant l'exécutant. Pour une fois, au niveau de la forme, on est sur une nouveauté. Je vous remercie.

Après, nous avons effectivement eu des réponses à des questions que nous n'avions pas posées, c'est très bien, cela vous permet aussi de dérouler votre action municipale et les points que vous voulez mettre en avant, c'est très bien aussi.

Par contre, le point sur lequel je vais revenir est effectivement celui de l'abattement sur la taxe d'habitation. Quand vous avez proposé votre dispositif, nous avons été contre dès le début en indiquant très clairement que cela allait aboutir à une augmentation de la fiscalité pour les Colmariens parce que la taxe d'habitation, ce n'est pas uniquement le taux, mais les taux, les bases et l'abattement. En jouant sur ces critères, vous avez fait qu'effectivement l'impôt des Colmariens augmente à la fin. C'est 330 000 euros cette année, c'était la moitié l'année dernière, mais dans les faits, il augmente. Vous nous dites que cet abattement de 15 % était destiné à satisfaire au maximum légal dans les autres collectivités. Donnez-moi une décision qui nous obligerait, nous, Ville de Colmar, à revenir sur cet abattement exceptionnel sachant que la loi avait changé et permettait le maintien de cet abattement à 20 % tel qu'il existait auparavant. Aucune directive ou aucun diktat de la part de l'Etat ne nous obligerait à passer à cet abondement de 15 %. Il faut que vous l'assumiez. La réalité est que vous avez baissé cet abattement, ce qui a provoqué de fait une augmentation des impôts des Colmariens pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. À un moment donné, il faut aussi avoir le langage de vérité. Si vous l'assumez, cela ne me choquera pas. Nous avons été contre à l'époque, nous le serons toujours aujourd'hui, mais à un moment donné, il faut aussi savoir assumer ses décisions. Quand on prend une décision qui augmente la fiscalité des Colmariens, on l'assume. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je me réjouis également que bon nombre d'intervenants aient pris la parole ce soir alors que nous n'étions pas habitués à les entendre, mais pour autant, je ne suis pas convaincu que nous ayons eu des réponses à chaque intervention à asséner des chiffres qui sont dans le budget. Personne dans l'opposition n'a dit que la Ville ne dépensait rien dans tous ces domaines dont nous avons parlé.

Par contre, ce qui me gêne et la critique que je fais à ce budget et que l'on n'a pas d'objectif par rapport à ces budgets. Quand j'entends M. FRIEH dire qu'il a remplacé des chaudières dans des écoles, etc., et que c'est du développement durable, non, c'est de la maintenance. Au bout d'un moment, les chaudières sont usées et il faut les remplacer. Forcément, quand elles sont remplacées 10, 15 ou 20 ans après, elles sont plus efficaces que les chaudières remplacées. Une politique de développement durable serait de faire un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions qu'engendre la Ville et de faire une planification de ce que l'on pourrait changer et comment on pourrait évoluer. Quand on parle du transport en commun, évidemment, la Ville dépense dans les transports en commun, mais quel est l'objectif de la part modale des bus dans les déplacements des Colmariens ? On n'en parle jamais, on n'a pas d'objectif. Si on en a parlé au plan de déplacement urbain, je suis le seul à l'avoir cité ce soir. Aucune réponse sur le plan de déplacement urbain. Nous l'avons voté il y a 4 ou 5 ans, rien n'a été fait depuis. On n'a pas fait de bilan, on n'a pas fait toutes les réunions prévues, on n'a pas eu de retour des actions, etc. Effectivement, des choses sont faites par rapport à la Petite Enfance, etc., évidemment des choses sont dépensées, mais quel est l'objectif par rapport à l'animation

dans les quartiers ? Des choses sont dépensées au Centre socioculturel, mais quel est l'objectif de la part des personnes qui habitent à proximité de cet outil ? Rien. Si, vous aviez parlé il y a 2 ou 3 conseils municipaux que vous vouliez améliorer les choses, c'est très bien, on attend encore que cela se fasse, on vous laisse le temps de réaliser ces choses, mais c'est tout cela. Évidemment, des dépenses sont faites, mais dans quel objectif ? Nous attendons toujours la réponse. Si, il y a une réponse : 41 millions d'euros d'investissement chaque année ou 38 millions d'euros chaque année sur le mandat, c'est l'objectif, mais pour faire quoi ? Quid ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire. J'avais l'intention de répondre à M. ERNST, mais j'emboîte le pas à M. HILBERT. Je crois que nous n'avons pas lu le même rapport. Je vous invite vraiment – tous les Colmariens pourront d'ailleurs le consulter – à approfondir votre lecture de la seconde partie de ce rapport qui, justement, contrairement aux reproches que vous nous faisiez traditionnellement, se cantonnait justement à une vision strictement comptable. Or, c'est quand même le sujet qui nous rassemble ce soir, en tout cas, à travers ce point inscrit à l'ordre du jour en matière de budget. Si nous n'évoquons aucun chiffre, si nous ne faisons référence à aucun ordre de grandeur, si nous ne parlons pas de ratio, si nous ne parlons pas d'élément de comparaison dans le temps ou au regard d'autres collectivités, nous serions là aussi hors sujet. Je veux bien que l'on parle de tout et de n'importe quoi à l'heure du débat d'orientation budgétaire, mais à un moment donné, il faut rester sérieux et ne pas faire fi de ce que nous avons justement pris soin de rappeler dans ce rapport. Quels sont les objectifs précisément et quel est le sens de notre action dans différents domaines ? Nous l'avons décliné au travers de 3 axes : la rénovation urbaine, l'attractivité et le cadre de vie à Colmar. Dans chacun de ces 3 axes, nous avons détaillé différents investissements, différentes dépenses de fonctionnement que certains de mes collègues adjoints dans leur domaine de ressort vous ont tout à l'heure rappelés. Ne faites pas comme si vous n'aviez pas lu ce rapport ou alors, c'est votre crédibilité qui est remise en question.

M. ERNST, je reviens sur ce débat de fond très intéressant en matière fiscale, la réduction de la dotation forfaitaire à la base appliquée à la taxe d'habitation. Je le redis, le système qui préexistait remontait aux années 1980 à la Ville de Colmar. Nous étions à plus de 20 % alors que la limite légale est fixée à 15 %. Je ne sais pas si vous m'avez bien entendu tout à l'heure, mais les motivations étaient au moins au nombre de deux : par souci d'équité fiscale et pour, aussi, assainir la présentation et rendre les comparaisons plus lisibles quand on compare les taux de taxe d'habitation d'une collectivité à l'autre. Venant de la part d'un élu de gauche, ce qui me surprend est que vous vous faites l'avocat de ce que j'appelle une niche fiscale. Pourquoi justifier à Colmar le maintien à plus de 20 % de cet abattement forfaitaire alors que la limite légale par ailleurs est de 15 % ?

M. ERNST : Il n'y a aucune obligation, c'était volontaire.

M. l'Adjoint JAEGY : C'était non seulement un choix assumé, mais transparent. Tout à l'heure, vous disiez que nous n'assumions pas, mais sur

quelle base pouvez-vous affirmer cela puisqu'encore le mois dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons pris soin de vous détailler les impacts par foyer, par tranche détaillée ? Ne dites pas que ce n'est pas un choix assumé parce qu'il l'est et il a été annoncé il y a déjà deux ans. C'est un vrai débat fiscal que nous avons sur le fond. Je le redis, il est curieux qu'un élu de gauche défende une niche fiscale.

M. ERNST : Pour tous les Colmariens.

M. l'Adjoint JAEGY : Évidemment pour tous les Colmariens puisque nous parlons d'équité fiscale.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : M. ERNST, ne coupez pas la parole.

M. l'Adjoint JAEGY : Nous parlons d'équité fiscale, M. ERNST. C'est un sujet de fond très intéressant. Je pense que nous en parlerons encore à l'avenir. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons eu un échange relativement large. J'ai écouté. Je suis quand même un peu surpris, voire choqué, d'abord du commentaire de Mme VALENTIN qui s'élevait contre les élus qui ont tenu à prendre la parole. Or, ne sont intervenus que des adjoints qui prennent généralement la parole pour la présentation de tel ou tel point. C'était un peu fort selon moi, c'est même de la provocation.

Deuxièmement, je ne vous ai pas entendus en Commissions Réunies où l'Adjoint aux finances présente le budget. Nous étions réunis lundi dernier, je n'ai pas entendu un seul propos, ni une seule question, ni une seule observation. C'est quand même surprenant.

Troisièmement, M. HILBERT, on peut se tourner comme on veut, il y a toujours quelque chose devant et quelque chose derrière. Si nous investissons pour 40 millions d'euros, c'est pour amener du confort aux Colmariens. Si nous investissons 40 millions d'euros, c'est sur la base d'un projet approuvé par les Colmariens. À partir de là, la synthèse est simple. L'Adjoint aux finances a présenté le projet en grandes lignes, mais permettez aussi à l'exécutif d'avoir son mot à dire dans cette présentation. J'aurai un propos en deux temps.

Dans un premier temps, je prolonge l'explication faite par l'Adjoint aux finances. Dans un deuxième temps, je reviendrai sur certaines questions posées et qui n'ont pas eu de réponse.

Dans cette articulation, je reviens au tableau selon ma présentation habituelle. Je tiens à rappeler au départ qu'une dynamique économique d'une collectivité résulte de sa pertinence budgétaire qui passe par moins de dépenses publiques, par la modération fiscale pour ne pas peser encore davantage sur le contribuable – cela vient d'être rappelé par l'Adjoint aux finances et par le 1^{er} Adjoint – et par les investissements que nous proposons. Si nous investissons, c'est sur la base du projet approuvé par les Colmariens. Au-delà du confort que nous proposons, c'est également pour donner du travail aux entreprises déjà en difficulté. Nous devons tout faire pour les accompagner dans la vie de tous les jours.

J'ai préparé quelques focus qui prolongent d'une autre façon ce qui vient d'être expliqué par l'Adjoint aux finances. Je vous invite à prendre le premier. Vous évoquiez une comparaison sur 2 ou 3 ans, M. ERNST, là, je la fais sur 8 ans.

M. ERNST : Vous ne reprenez pas 1995.

M. le Maire MEYER : Je la fais sur 8 ans. J'aurais pu la faire depuis 1995. En 1995 et 1996, les résultats étaient déjà plus que positifs. Je m'en tiens aux années de 2009 à 2017, soit un total de 8 ans avec l'évolution des dépenses de fonctionnement de +4 413 000 euros en 8 ans, soit environ 0,8 % par an. Ces dépenses sont stables depuis 2014, soit sur 4 ans. Je suis un peu scotché lorsque j'entends Mme VALENTIN dire que dépenser moins d'argent en dépenses publiques, c'est faire dépenser davantage aux contribuables, je ne comprends plus. C'est juste le contraire. Vous avez le même graphique pour les recettes de fonctionnement pour la même période : + 14 572 000 euros de 2009 à 2014, mais en diminution depuis 2014 à 2017 de 6 726 000 euros. L'explication a été donnée tout à l'heure par l'Adjoint aux finances, mais je le rappelle d'une autre façon.

S'agissant du détail dans les deux sections les plus importantes, vous avez d'une part les dépenses de fonctionnement pour les frais généraux sur la même tranche d'années de 2009 à 2017 avec les pourcentages de variation. Je répète une deuxième fois que de 2014 à 2017, la dépense est égale : 76,57 millions d'euros jusqu'à 2017 avec des petits ajustements entre les frais de personnel et les frais de dépenses générales. La comparaison finale entre 2016 et 2017 varie à 0,31 point avec d'un côté +202 k€ pour les frais généraux, et -280 k€ pour les frais de personnel.

Vous avez déjà vu le tableau suivant dans votre documentation. Il fait uniquement la comparaison entre 2016 et 2017 avec les petits plus d'un côté ou les moins de l'autre pour une variation du résultat final de 0 % pour 2017.

Vous parliez de fiscalité, il faudrait donc savoir où se situe Colmar par rapport aux autres villes. Faire cette comparaison est intéressant afin de savoir si la population colmarienne est réellement plus mal lotie que la population des autres villes. Pour l'expliquer, je prends les dépenses de gestion par habitant où, encore une fois, on constate une rigueur extrême dans les dépenses de fonctionnement de la Ville de Colmar. Les frais de fonctionnement de la Ville de Colmar sont à 1 051 euros. Voyez toute la gamme des villes de comparaison. Ce ne sont pas les miennes, ce sont les villes qui résultent d'une enquête faite par les Villes de France et qui donnent ce résultat. Si je peux proposer à la population colmarienne des frais de fonctionnement 50 % inférieurs à la moyenne, je ne peux pas dire que je leur fais dépenser davantage d'argent, je leur fais faire des économies.

L'exemple suivant présente les frais de gestion avec les différences de moyenne. Nous avons le chapitre du personnel, le chapitre des achats, les contingents, les subventions et les frais financiers avec en rouge, la référence de l'année 2015 puisque les résultats de 2016 ne sont pas connus. Les frais de personnel sont de 620 alors que la moyenne est de 814. Les achats sont de 223 alors que la moyenne est de 272. Les contingents sont de 21 alors

que la moyenne est de 35. Les subventions sont de 119 alors que la moyenne est de 153. Les frais financiers sont de 27 alors que la moyenne est de 65. Si je totalise toutes ces différences, j'arrive à -22 649 000 euros. C'est ce que nous laissons dans la poche du contribuable en fonction de cette rigueur de gestion. C'est une autre façon de présenter les choses.

Nous continuons avec l'évolution des recettes de fonctionnement et la courbe en rapport avec les dotations et les participations. Vous voyez que les recettes de fonctionnement ont diminué depuis 2012 de 4 222 000 euros. Cette diminution est en rapport avec le raboutage des dotations et participations de l'État où vous observez que cette diminution sur le même nombre d'années est de 4 582 000 euros.

Nous continuons avec une autre présentation. M. l'Adjoint aux finances vous a dit que sur 4 ans nous avons perdu 4 084 000 euros, vous le retrouvez sur les 4 années avec :

- 0,67 million d'euros en 2014 ;
- 1,67 million d'euros en 2015 ;
- 1,67 million d'euros en 2016 ;
- 830 k€ en 2017.

Malgré cela, nous arrivons à maintenir l'investissement. La différence entre recettes de fonctionnement est en rapport avec cette diminution concernant la DGF. En effet, le montant de 4 084 000 euros concerne directement le raboutage de la DGF.

Au-delà de cela, vous parlez d'investissement. Je maintiens, c'est un choix politique. Nous voulons investir pour amener le confort et pour faire travailler les entreprises. Nous n'investissons pas n'importe quoi. Nous investissons les projets approuvés par la population parce que nous voulons faire ce que nous avons promis. En matière d'investissement, nous sommes à cette hauteur. S'agissant de la moyenne pour 2014-2019, nous nous sommes engagés pour une fourchette de 38 à 40 millions d'euros par an. L'investissement de 2014 à 2017 est de 37,5 millions d'euros, nous respectons donc presque scrupuleusement notre engagement. J'ai fait la moyenne des dernières années de 2009 à 2014, nous étions à 36 millions d'euros. Malgré toutes les restrictions et les contraintes, nous sommes encore légèrement supérieurs par rapport aux années précédentes, ce qui illustre encore davantage la pertinence de notre gestion à travers le budget de fonctionnement. Elle nous permet d'investir davantage.

Le tableau suivant présente l'investissement à l'habitant. La moyenne est indiquée en rouge. Vous voyez la comparaison avec Colmar. L'investissement moyen pour la période de 2009 à 2015 est de 2 455 euros par habitant alors que la Ville de Colmar est à 3 956 euros, soit un investissement supplémentaire sur 7 ans de 103 millions d'euros, raison pour laquelle le Colmarien salue toutes les réalisations qui ont été faites, qui apportent ce confort supplémentaire et qui n'étaient pas présentes initialement dans le décor colmarien. Faites le compte, investir 103 millions d'euros de plus en 7 ans, cela donne 15 millions d'euros d'investissements supplémentaires par

an sur 7 ans que vous trouvez dans les différentes opérations réalisées et saluées par les Colmariens puisqu'ils leur apportent qualité de vie et confort.

Le tableau suivant présente la gamme des villes de référence choisies par Villes de France et les investissements à l'habitant. L'investissement le plus important est réalisé à Colmar avec 590 euros à l'habitant, déduction faite des frais d'étude figurant auparavant dans les 615 euros. Nous sommes la ville qui investit le plus. En plus, ces investissements ne coûtent pas d'argent à l'exploitation. Vous disiez, M. HILBERT, que nous construisons des parkings pour faire entrer de l'argent. Non, nous construisons des parkings pour satisfaire les besoins que nous rencontrons. En matière de subvention, oui, 5 millions d'euros de subvention, je ne cherche pas de subventions pour des projets qui ne sont pas les nôtres. Je ne cherche pas de subventions pour les projets des listes d'opposition, mais pour les projets approuvés par la population colmarienne. C'est tout aussi simple que cela. C'est la logique même.

Qui dit investir doit néanmoins prendre quelques précautions pour que les investissements d'aujourd'hui ne soient pas la dette de demain, d'où cette courbe et les colonnes des encours de la dette. La courbe présentée comprend les engagements financiers par voie d'emprunt engagés depuis 2012. Vous remarquez que le montant était de zéro en 2016 bien que nous ayons pris en compte un prêt de 1 064 000 euros, mais il s'agissait d'un prêt à taux zéro que l'on va seulement mobiliser en 2017. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas en 2016, mais en 2017. Si vous faites la moyenne, nous préservons le futur puisque nous partons du principe que la dette d'aujourd'hui pourrait représenter les charges de demain, ce que nous voulons à tout prix éviter.

Nous continuons avec les deux courbes suivantes. L'Adjoint aux finances l'a présenté d'une autre façon. Nous ne pouvons pas faire la comparaison finale sur l'année 2017 puisque 1 335 euros est la dette à l'habitant de la moyenne des Villes de France. Si tout se réalise comme prévu, nous serons à 1 053 euros en fin d'année. Si je compare 1 053 euros à 1 335 euros, il y a un décalage de deux ans, mais il nous reste néanmoins une latitude opérationnelle de près de 20 millions d'euros par rapport à la moyenne. Reste à savoir ce que représente cette dette par rapport au budget de fonctionnement. Deux paramètres sont à prendre en considération : celui en rapport avec la dette à l'habitant, mais également ce qu'elle représente par rapport à la capacité de remboursement, raison pour laquelle je viens à l'explication suivante pour connaître dans un deuxième temps ce que représentent les intérêts par rapport au capital. La courbe du haut représente le taux des intérêts en rapport avec la dette à l'habitant sur la ligne rouge. Je fais une comparaison entre le taux moyen de la Ville de Colmar de 1,68 % avec le taux moyen des Villes de France qui est de 3,10 %. Si je multiplie les encours de la Ville de Colmar de 63,8 millions d'euros par le delta entre 3,10 et 1,68, la Ville de Colmar fait une économie de 905 000 euros par an puisque notre taux moyen est presque autour de la moitié par rapport au taux remarqué ailleurs. Cela traduit une économie et résulte de la gestion d'une ligne de trésorerie conjuguée avec la gestion des lignes d'emprunt.

Je parlais tout à l'heure du deuxième paramètre. La dette à l'habitant est une chose, mais l'important est de savoir combien de temps il faut pour rembourser la dette. La Ville de Colmar est à 4,70 années. Le tableau commence à 0,5 année et va jusqu'à 85 ans pour certaines collectivités. Ce sont vraiment des collectivités qui sont dans la misère. La moyenne est de 7,5 ans. C'est une situation plus que privilégiée et plus que remarquable par rapport à la gamme des durées d'amortissement des autres villes de France.

Nous continuons avec le tableau suivant. Vous parlez de fiscalité, bien sûr, il faut savoir ce que coûte la fiscalité pour les contribuables colmariens. Vous avez l'évolution des courbes depuis l'année 2007, soit 10 années. S'agissant des taux fiscaux, vous observez que nous sommes en augmentation entre 0,11 % par an ; 8,87 % par an et 11,11 % par an pour la TH. Les trois taux sont en rapport avec la taxe foncière non bâtie, la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation. Vous voyez que nous veillons à peser le moins possible sur le contribuable en laissant l'argent dans leurs poches, ce qui leur permet d'effectuer d'autres dépenses en rapport avec les besoins de leur ménage.

Si je devais encore faire une comparaison entre le taux de l'inflation et l'augmentation des taux décidée, vous avez un différentiel. L'inflation sur le même nombre d'années 2007 à 2017 était de 12,4 %, l'augmentation des taux était de 2,1 %, soit un différentiel de 10,3 points, ce qui donne une économie de 2 683 000 euros sur 10 ans par rapport à l'inflation. Non seulement nous n'avons pas suivi l'inflation, nous avons su absorber les dépenses supplémentaires, mais en plus, nous sommes en dessous par rapport au taux de l'inflation.

S'agissant de la taxe d'habitation, je continue puisqu'il ne faut pas seulement voir ce que donne la comparaison par rapport à toutes ces villes, mais également ce que font nos deux autres villes alsaciennes Mulhouse et Strasbourg. Je prends pour référence la taxe d'habitation, nous avons une valeur imposable moyenne par habitant de 935 euros. Nous avons un taux de 18,4 % en 2016, ce qui conduit à payer 172 euros à l'habitant alors que la moyenne est de 265 euros. Si je fais la différence entre les 172 et les 265 euros par rapport à la moyenne, les Colmariens gagnent 6,4 millions d'euros. Si je fais le même calcul pour Strasbourg, le Colmarien gagne 6 126 000 euros. Par rapport à Mulhouse, le Colmarien gagne 1 858 000 euros. Vous parlez des 330 000 euros, je suis en plein là-dedans puisqu'ils sont intégrés dans ce calcul et que nous n'avons pas augmenté les taux fiscaux depuis 5 ans.

Je continue avec la taxe sur le foncier bâti. La base imposable à l'habitant est de 1 224 euros, fois 19,8 ce qui fait une différence par rapport à la moyenne de 5,3 millions d'euros que le Colmarien ne paie pas par rapport au taux moyen pratiqué par les villes de France. Par rapport à Strasbourg, la différence est de 2 891 000 euros. Par rapport à Mulhouse, la différence est de 1 170 000 euros.

Je fais le cumul des deux pour arriver sur le tableau suivant. Taxe d'habitation et foncière bâtie, nous sommes à 414 euros, soit en 3^e position pour ce qui est de la modération fiscale. Regardez ce que l'on donne au bout avec Cannes par exemple. À Mulhouse, ce n'est pas 414, mais 458 euros,

soit une différence de 3 029 000 euros. À Strasbourg, ce n'est pas 414, mais 545 euros, soit une différence de plus de 9 millions d'euros. Là, vous pouvez raisonner d'une façon objective et savoir quel est le lot imposé aux administrés des autres villes par rapport au sort que nous réservons aux Colmariens.

Nous continuons. Puisqu'on ne cesse de dire que les communes sont en difficulté malgré les rabotages, nos taux d'épargne figurent parmi les meilleurs : 10,2 % pour l'épargne nette et 17 % pour l'épargne brute. C'est remarquable. En même temps, nous sommes arrivés à préserver les crédits d'autofinancement pour apporter notre contribution aux travaux que nous réalisons.

Je termine la présentation fiscale. Je totalise ce que les Colmariens auront à payer en taxe d'habitation, en taxe foncière bâtie et en taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque ce sont 3 fiscalités. Regardez le résultat : nous arrivons en 2^e position pour ce qui est de la modération fiscale. J'ai vu votre commentaire encore tout à l'heure et ce que vous avez écrit dans la presse en indiquant que les 330 000 euros se retournent contre les foyers les plus modestes. C'est une contrevérité totale puisque la diminution de 18 à 15 concerne tout le monde. Que l'on ait une habitation d'une valeur de 4 000 ou de 2 000, c'est absolument le même calcul. Il n'y a aucun report puisque tout le monde est traité de la même façon. Vous avez ici le résultat. Nous arrivons en 2^e position. Si je fais la même gymnastique par rapport aux 19 autres villes, la différence est de 10 millions d'euros ce qui est énorme. Par rapport à Strasbourg, la différence est de 7 658 000 euros. Par rapport à Mulhouse, la différence est de 9 millions d'euros. Nous sommes donc plutôt en situation plus que privilégiée lorsque toutes les données sont mises ensemble.

Vous gesticulez dans tous vos commentaires. M. l'Adjoint avait raison, si vous étiez davantage pertinents, vous seriez certainement plus nombreux ici à représenter votre groupe. Finalement, les Colmariens doivent savoir que pour vous, c'est de l'agitation de manche, mais au fond, il n'y a rien ou pas grand-chose derrière.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : C'est le raisonnement d'un socialiste. Parmi 50 % de non-votants, il y a Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Proportionnellement, le résultat serait certainement le même. Je vois l'audience que vous avez dans votre gesticulation politique. Vous n'avez aucune expérience dans le domaine public et vous n'avez aucune pratique, ce qui finalement est reconnu par la population. Raison pour laquelle vous êtes uniquement à deux, ici au Conseil Municipal.

Je continue, parking ou Match, la situation est claire, nous avons acheté Match. C'est une décision qui a été prise par le Conseil Municipal. Vous ne l'avez pas approuvée, c'est votre droit, mais je pars du principe qu'on n'a pas le droit de laisser 10 000 habitants sans commerce de proximité. Nous avons pu acheter le magasin Match à l'amiable alors qu'une procédure d'expropriation était en cours. L'acte notarié a tout juste été signé avant Noël, mais ce n'est pas suffisant. Si vous voulez exploiter le magasin, faut-il

aussi mettre à hauteur le parking. On ne peut pas faire de travaux sur le parking, investir 2 millions d'euros si la Ville n'est pas propriétaire. Je ne peux pas me permettre de proposer une dépense de 2 millions d'euros si la Ville n'est pas propriétaire du parking. La discussion est donc aussi engagée pour acquérir le parking à l'amiable pour ce qu'il reste, puisque la Ville est déjà propriétaire de 51 %. Il reste encore à obtenir environ 49 % qui appartiennent aux commerçants de la galerie marchande. Il ne s'agit pas de sur-construire le parking, mais de l'aménager pour améliorer le paysage. Les travaux ont d'ailleurs déjà démarré par l'entrée organisée à partir de l'avenue principale. Ce n'est donc pas un sur-équipement, mais un aménagement pour destiner ce parking à la commercialisation de l'ancien magasin Match, et des commerçants installés dans la galerie.

(intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : Madame, vous n'avez pas la parole.

Je continue pour la pépinière d'entreprises. Un montant de 110 000 euros est inscrit au budget. C'est en rapport avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous accompagne dans la réalisation de cette pépinière d'entreprises. Le projet est partagé entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar. Nous organiserons une consultation et prendrons le meilleur prix proposé. C'est une prévision, ce n'est pas une obligation de dépense. Je n'ai aucun souci à ce sujet.

Alors, M. ERNST, vous m'amusez avec le taux de réalisation. Ce n'est pas moi qui ai cité le Département, mais vous. Je vous défie, vous avez tort !

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : Compte administratif 2015, Département du Haut-Rhin. Sur une prévision de 59,8 millions d'euros, ont été utilisés 42,8 millions d'euros, soit un taux de 72 % et pas de 90 %. Quand vous faites des affirmations, il faut d'abord vérifier.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : Non ! Vous l'avez déjà affirmé en séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

M. ERNST : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Et je vous disais déjà que vous aviez tort.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

Nous continuons. J'ai entendu parler du service minimum. Voilà, une traduction pratique, mes collègues adjoints en ont déjà parlé. Vous lisez bien sûr le journal du parti socialiste, c'est normal, mais je vous conseille également de lire quelques documentations spécialisées, surtout les résultats des enquêtes régulièrement publiés. Je prends deux enquêtes de l'Association des Villes de France où sont associées la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Deux enquêtes ont été faites et publiées : la première le 10 novembre 2015 et la deuxième le 26 avril 2016. Pour les deux premiers points : fonctionnement des écoles maternelles puisqu'une enquête a été

faite, de même pour la lecture publique, question qui a déjà reçu une réponse partielle par Mme l'Adjointe.

S'agissant du fonctionnement des écoles maternelles et de la présence des ATSEM, la moyenne est d'un poste d'ATSEM pour deux classes. Nous sommes à 1,5 poste par classe. Nous faisons donc mieux que la moyenne des autres.

S'agissant de la lecture publique et de l'ouverture des bibliothèques, Villes de France identifie un bon équilibre de l'offre avec une ouverture de 32 heures par semaine. L'enquête faite auprès des villes donne un résultat moyen de 30 heures. Vous l'avez dit, Mme VALENTIN, la Ville de Colmar est à 35 heures. Ce qui est tout aussi important, ce ne sont pas les plages d'ouverture, mais également le nombre de jours praticables. Or, pour le nombre de jours, la cible est de 260 jours par an. La moyenne nationale est de 244 jours. La Ville de Colmar est à 293 jours, soit +49 jours par rapport à la moyenne. Ce n'est pas seulement la plage horaire qui compte en effet, mais également le nombre de jours d'ouverture. Précision que je tenais à apporter. Donc voyez que vous tenez un langage très décalé par rapport à la réalité.

S'agissant du coût d'entrée des équipements publics, l'enquête faite par Villes de France indique que les tarifs majoritaires pratiqués sont respectivement de 1 euro, 3,60 euros et 6,20 euros selon les tarifs. L'addition des tarifs pratiqués est donc de 10,80 euros. Pour Colmar, les tarifs sont respectivement de 1,70 euro, 3,30 euros et 5 euros. L'addition est donc de 10 euros. Nous sommes donc inférieurs de 7,50 % par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs. La moyenne globale des Villes de France est de 12,50 euros, soit une différence de 25 % pour la Ville de Colmar. Même si une piscine est fermée un jour, elle est ouverte le dimanche après-midi, ce qui est rarement le cas ailleurs.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour conclure. Je suis très content de cette présentation budgétaire qui a pu vous être faite de cette façon. Je serais personnellement prêt à signer une telle présentation pour quelques années si elle était faisable, mais nous ne savons pas ce que sera 2018. Pour 2017, en fonction de ce que je viens de vous expliquer et par comparaison par rapport aux autres villes, nous pouvons nous estimer heureux et contents. Cette présentation n'est pas seulement efficace et judicieuse, mais elle répond également à nos engagements tout en veillant aux intérêts de tous les Colmariens. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Le budget est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Que l'on soit pour ou contre, je comprends, mais que l'on s'abstienne, je m'interroge.

Je m'excuse, mais c'est incompréhensible. N'avez-vous pas le courage de voter contre ?

Vous êtes donc sans voix.

Le budget est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

M. l'Adjoint aux finances continue.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Budget Primitif 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Sur notre abstention, faites simplement comme vous je vous l'avais suggéré une fois, comme dans certaines autres collectivités, votez le budget par chapitre ou par fonction et vous verrez que nous sommes tout à fait d'accord sur un certain nombre de choses. Nous pouvons nuancer simplement. Il y en a d'autres, et notamment une forme de présentation qui ne nous convient pas, d'où l'abstention. Les choses sont nuancées. Pour ou contre, noir ou blanc, cela ne fonctionne pas ainsi.

M. le Maire MEYER : Pour moi, ce n'est pas une réponse.

M. DENECHAUD : En tout cas, c'est la mienne.

M. le Maire MEYER : Finalement, on est pour ou contre la conclusion. D'ailleurs, je m'interroge si la question relative au Wi-Fi était suffisante pour que vous vous absteniez.

M. DENECHAUD : Beaucoup de choses ont été dites et redites. Vous nous dites vous-mêmes que nous répétons toujours les mêmes choses d'année en année, nous essayons de gagner du temps. Nous ne faisons pas comme vous en répétant toujours la même chose. Nous essayons de faire gagner du temps à tout le monde.

S'agissant du présent rapport relatif aux autorisations de programme, personnellement, c'est un rapport que j'aime bien puisque c'est l'un des rares où l'on a une vision sur plusieurs années, c'est le principe des autorisations de programme. Seulement, on voit des choses : parking de la Montagne verte, c'est plutôt bien, beaucoup de choses sont positives. Mais on voit beaucoup de choses annoncées de manière un peu cavalière dans la presse sans être annoncées ici, avant, en Conseil Municipal. Bien sûr, des Commissions Urbanisme permettent d'en discuter parfois dans le meilleur des cas, mais souvent, on découvre les choses dans la presse avant d'en entendre parler en tant qu'élus, c'est-à-dire que l'on découvre en même temps que tout le monde, avant qu'il n'y ait eu une quelconque concertation ou débat un petit peu plus large que dans vos commissions à huis clos. J'imagine peut-être que nous avons une presse très efficace qui a des choses en off, ce qui lui permet de savoir des choses avant nous et d'être très au courant, comme le Canard Enchaîné, par exemple. Chez nous, la presse locale est peut-être très forte pour cela aussi. Je pense plutôt que vous communiquez de manière officielle à la presse avant de communiquer en conseil, c'est un petit peu dommage, ce n'est pas la première fois. C'était le

cas pour beaucoup de grands projets, vous nous aviez dit qu'ils seraient mis à référendum. Vous allez me répondre que des projets étaient effectivement dans votre programme, mais d'autres ne l'étaient pas. En tout cas, il est dommage que nous ne soyons pas en première ligne sur l'annonce de ces projets. Merci.

M. le Maire MEYER : Je vous défie de trouver un seul projet proposé qui ne figurait pas dans le programme.

M. DENECHAUD : Saint-Josse, Bleylé, par exemple. Unterlinden.

M. le Maire MEYER : Deuxième chose, reconnaissez quand même que j'ai pris la correction de ne pas communiquer à la presse avant la séance des Commissions Réunies.

M. DENECHAUD : Parking de la Montagne verte, c'est où dans nos rapports aujourd'hui ?

M. le Maire MEYER : Non, je n'ai pas communiqué à la presse sans vous avoir rencontrés en Commissions Réunies. Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir anticipé. Je prends toujours cette précaution.

M. DENECHAUD : Où se trouve dans les rapports ce qui a été annoncé ? Aucun projet, nous avons juste un chiffre.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai moi aussi des questions sur ce sujet, mais je me permets tout d'abord de rectifier le décompte que vous venez de faire du nombre d'ATSEM par classe à Colmar. Deux ATSEM pour 3 classes, c'est 0,67 ATSEM par classe et pas 1,5 comme vous l'avez dit.

Ma question porte sur le parking de la Montagne verte et sur le projet que vous avez présenté à la presse comme étant un projet privé et non commercial, ni un équipement culturel. En tout cas, c'est ce que j'ai lu. Cela me pousse à vous poser les questions suivantes. Y aurait-il sur le site une propriété intellectuelle comme c'était le cas pour la Place Rapp et donc, automatiquement attribution au détenteur de cette propriété ? Si ce n'est pas le cas, ne sommes-nous pas dans l'obligation de faire un appel à projets, un appel d'offres ? S'il s'agit d'un projet original au point qu'il faille compter sur le schéma de révision du périmètre de sauvegarde pour en permettre l'installation, ne pourrait-on pas profiter de cette révision du périmètre pour permettre également de garder le bonnet de marin à pompon rouge qui orne la Maison du Marin ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas faire la comparaison entre les deux.

Mme VALENTIN : Je n'en sais rien, moi.

M. le Maire MEYER : L'architecte des Bâtiments de France a un avis sur le pompon, que le Maire a suivi. Il n'y a aucune raison de faire autrement que la préconisation de l'architecte des Bâtiments de France qui vient d'ailleurs de répondre dans ce sens à l'interpellation du Président.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, vous nous reprochez cette position un peu duale dans le choix que nous avons fait de nous abstenir. Je voudrais simplement vous dire que je suis comme M. DENECHAUD. Cela me fait mal au cœur d'apprendre des choses comme cela, à la volée par le journal ou pendant la cérémonie des vœux, comme par exemple quelque chose que je trouve une excellente idée de demander que la Maison d'Arrêt soit mise à Colmar, chapeau ! Mais pourquoi, on ne nous en parle pas ici ? Je vais vous dire, les concessions au cimetière, je m'en fous. C'est vous dire que l'on vous suivrait très volontiers sur beaucoup de choses. Nous sommes même presque admiratifs de toutes les idées que vous avez et que savez le plus souvent mettre en œuvre. C'est une question de « Dites-le-moi autrement ».

M. le Maire MEYER : Je crois que je peux vous retourner ce propos. Dites-le autrement.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oh, M. le Maire, je crois que je suis gentille avec vous.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et polie.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 abstentions.

M. le Maire MEYER : Le point suivant.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. J'observe juste un paradoxe assez cruel chez nos collègues, ils voudraient se mettre dans la position d'annonceurs de nouveaux projets tout en s'abstenant sur le vote des crédits du budget.

**7. Garantie communale pour un emprunt d'un montant de
1 736 000 euros, contracté par Pôle Habitat – Colmar – Centre Alsace –
OPH auprès de la Banque Postale.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est simplement pour dire que les garde-fous et les filets avaient été déployés pour un certain nombre de clubs sportifs pour éviter ce que nous avons vécu l'année dernière.

M. BRUGGER : Bien sûr, le nécessaire a été fait, Mme ANGLARET-BRICKERT.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Fusion des écoles maternelles Hortensias, Marguerite et Brant – nomination des représentants de la Ville au sein du conseil d'école.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, nous relevons 3 problématiques dans ce dossier.

En premier lieu, la consultation ou l'information des parents d'élèves. Il semblerait que la concertation avec les habitants n'ait pas été des meilleures sur ce dossier. Certains parents d'élèves qui ont manifesté contre une situation qu'ils jugent non préparée et qu'ils craignent de voir se pérenniser disent avoir été rudoyés. Pourtant, personne ne peut nier leur légitimité à s'inquiéter des conditions de scolarisation dans des bâtiments provisoires - du provisoire qui durera tout de même jusqu'en juillet - ou encore leur légitimité à se préoccuper de la sécurité de leurs enfants. C'est donc plutôt la méthode et la manière de leur présenter la situation qui est questionnée.

On nous demande d'approuver une création, implantation et regroupement d'écoles alors que l'Éducation Nationale, dont l'avis nous paraît à nous essentiel, ne s'est pas encore prononcée. Je ne saurais personnellement donner un feu vert alors que les instances compétentes ne se sont pas prononcées.

Enfin, le rapprochement des 3 écoles maternelles s'accompagne de la création d'un pôle de service, dont la restauration scolaire et un gymnase aux normes actuelles, ce qui semble bien la moindre des choses. Ce ne sont que des points favorables, mais nous n'avons pas d'échéance quant à cette deuxième étape. Il me semble que vous avez parlé d'une échéance à la prochaine rentrée. J'aimerais que vous puissiez nous confirmer le délai.

Vous l'aurez compris, en l'état actuel du dossier, nous nous abstiendrons de voter pour ce rapprochement. Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci pour votre intervention. Concernant le premier point relatif à l'association des parents d'élèves de l'École Hortensias à la réorganisation dans la nouvelle École Hortensias aujourd'hui située à côté de l'École maternelle Brant, il faut savoir que la démolition de la Cité Bel-Air a eu lieu pendant l'année scolaire. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène des enfants, parce que ce sont des très petits qui ont 2 ou 3 ans, nous avons jugé préférable avec l'entreprise chargée de la démolition de reloger cette école dans des locaux provisoires modulaires, certes, mais complètement aux normes actuelles comme tous les bâtiments modulaires dans les écoles, de manière à pouvoir assurer la sécurité et l'hygiène des enfants. Nous avons veillé à ce que ceux-ci ne soient pas dans une école au milieu de la destruction des tours, de la poussière, avec interdiction de sortir dans la cour d'école. Nous avons pris cette décision en concertation avec l'Éducation Nationale. Nous avons fait plusieurs réunions pour informer les parents dès avant la rentrée 2017. Nous les avons déjà rencontrés au mois de juin et leur avons montré les locaux. Nous les avons complètement associés. Je peux comprendre qu'il y ait eu de fortes réticences de personnes qui travaillent dans l'école et qui n'avaient pas envie d'être dans des bâtiments provisoires, mais aujourd'hui, ils sont tout à fait à l'aise. Tout est conforme et plusieurs réunions ont été faites, des améliorations ont été apportées. Ils ont à peu près 100 m² pour 20 à 25 enfants. Je pense qu'ils sont plutôt dans une situation enviable et confortable par rapport à d'autres écoles à Colmar.

S'agissant de l'avis de l'Éducation Nationale, c'est justement l'Éducation Nationale qui nous a demandé de faire cette délibération.

M. le Maire MEYER : Préalablement.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Préalablement. C'est de notre compétence. Sans cette délibération, l'Éducation Nationale en CDEN ne pouvait pas se prononcer pour confirmer la fusion des écoles et la modification des postes parce que deux postes de directeur d'école vont se transformer en postes d'enseignant. Là aussi, nous avons insisté pour qu'en termes de postes à Colmar, les effectifs soient maintenus malgré la fusion des écoles. Nous y tenions. Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions, Mme VALENTIN.

S'agissant de l'échéance, nous sommes sur des études 2018, l'échéance serait plutôt 2019 pour le gymnase et le nouveau site de restauration scolaire.

M. le Maire MEYER : Je reconnais quand même que Mme VALENTIN était plus modérée que Mme SCHAEFFER.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Vous avez donc changé d'avis, Mme VALENTIN.

La première partie est approuvée, il faut maintenant désigner les représentants.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Les deux représentants proposés sont Robert REMOND comme titulaire et Béatrice ERHARD comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. On peut voter à main levée. Qui approuve la proposition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée.

13. Convention de partenariat portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap au sein des sites de restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

15. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière – acquisition de parcelles pour l'aérodrome de Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises route de Rouffach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière : acquisition de parcelle sise chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transaction immobilière – secteur Croix Blanche – régularisation foncière le long de la route départementale 417.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

22. Protocole relatif au port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Au regard de l'importance de cet équipement pour Colmar et le nord du département du Haut-Rhin, je trouve presque dommage qu'il ait été relégué à la fin du Conseil Municipal alors qu'il aurait pu faire une très bonne suite au rapport budgétaire dans le sens où il annonce une stratégie économique lisible de notre collectivité dans les prochaines décennies pour cet équipement.

Premier point positif, il positionne le port rhénan dans la stratégie économique post-Fessenheim. C'est une très bonne avancée pour nos territoires, car nous avons l'impression jusqu'à présent que les collectivités alsaciennes rechignaient à cette fermeture pourtant annoncée et refusaient en conséquence de participer au projet de reconversion du site et de réflexion globale sur les politiques et équipements susceptibles de créer demain de l'activité et de l'emploi.

À titre personnel, j'ajouterais que notre groupe est favorable au principe d'une taxe poids lourds quelle que soit la couleur politique du gouvernement qui la portera et que nous envisageons également les activités du port Colmar/Neuf-Brisach dans une optique de développement du fret fluvial en complément d'une politique plus avancée de fret ferroviaire. Notre groupe votera donc ce protocole sans problème, car il symbolise à la fois la volonté des acteurs administratifs et économiques de travailler ensemble au sein d'une même structure, mais aussi de développer une stratégie commune là où nous sommes plus habitués à la concurrence entre les structures sur le même territoire.

Nous ne formulerons qu'une seule remarque, sinon nous ne serions pas l'opposition. C'est une remarque relative à la gouvernance *via* une société d'économie mixte à opération unique, la SEMOP. C'est celle de la place de la puissance publique que nous souhaitons majoritaire dans la future structure. Nous demandons donc à ce que le syndicat mixte ouvert détienne plus de 51 % du capital de l'entité gestionnaire du port afin de ne pas se voir imposer ou avoir à financer des projets de développement du port sur lesquels nous n'aurions que peu d'intérêt. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Vous ne m'avez pas totalement écouté puisque j'ai fait la différence entre le foncier et l'exploitation du port. Les collectivités territoriales n'ont pas à intervenir budgétairement dans l'exploitation du port puisqu'il s'agit d'activités qui devraient s'équilibrer en matière d'exploitation. La différence vient de la gestion du foncier où la présence des collectivités territoriales est beaucoup plus importante. Mais la démarche était beaucoup plus longue puisque cela est passé au départ par la fusion de la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin avec la Communauté de Communes du Pays de Brisach. A travers cette fusion, les terres de Fessenheim touchent en effet la réserve foncière des 4 communes que je viens de citer. C'était donc une longue démarche pour arriver à cette finalité. Les collectivités locales seront naturellement les partenaires essentiels pour la gestion du foncier avec la Région Alsace parce que si on dispose de quelque 250 hectares disponibles, on peut négocier avec l'Etat lorsqu'il s'agira de démanteler la centrale de Fessenheim.

M. ERNST : C'est néanmoins positif puisque l'on se positionne dans l'après-Fessenheim. C'est donc un très bon point.

M. le Maire MEYER : Cela ne sort pas de la manche. Il fallait d'abord que la Communauté de Communes l'Essor du Rhin fusionne avec Neuf-Brisach pour que les terrains se touchent et que l'on ait à négocier sur la globalité de la surface.

M. ERNST : Je ne dis pas, la démarche reste positive quelle que soit la façon dont elle est envisagée.

M. le Maire MEYER : Le protocole n'est pas à approuver. C'est une information. Comprenez aussi qu'il soit en fin d'ordre du jour.

Nous sommes au bout de l'ordre du jour, je vous remercie. Il n'est même pas trop tard, il est 21 heures, malgré le débat sur le budget. Merci à toutes et à tous pour votre contribution et participation. La séance est levée. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 05